

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 5 août 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Yves Lapointe, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Sont absents : Tony Charest, MAIRE
Germain Dupuis, CONSEILLER

À 20h30 (60 minutes après le début de la séance) deux conseillers présents Mme Marie-Ève Paradis et M. Francis constatent le défaut de quorum alors ils ajournent la séance au mardi 12 août à 19h30. Un avis spécial écrit sera expédié aux membres du conseil non présents par courriel.

Signé, Mme Marie-Ève Paradis _____

Signé, M. Francis Boucher _____

Procès-verbal de la séance régulière ajournée du conseil municipal tenue le 5 août 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Tony Charest, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Est absent : M. Germain Dupuis, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h35 par M. Tony Charest, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-08-2014

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets ci-dessous au varia et en le laissant ouvert pour la séance.

Au point 7.1 Projet de Résolution/ Cession des chemins occupés sans titre par la municipalité

- 9.6 - Dossier Rang 6
- 9.7 - Chemin St-Rémi
- 9.8 - Dossier « Agent de développement »
- 9.9 – Dossier « Caserne

02-08-2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2014

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 8 juillet 2014 soit adopté tel que déposé.

RAPPORT DU MAIRE

Etant donné la saison estivale, pas de rapport du mois.

03-08-2014

AVIS DE VACANCE AUX POSTES DE CONSEILLER #5 ET #6 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu unanimement que le conseil annonce l'avis de vacance aux postes de conseiller #5 et #6 de la municipalité de Saint-Joseph.

04-08-2014

MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT la démission de M. Alexis Morin-Turgeon comme conseiller municipal, le conseil doit nommer un autre maire suppléant.

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis appuyé par M. Yves Lapointe que M. Francis Boucher soit désigné comme maire suppléant à compter du 12 août 2014 pour le remplacement du maire au conseil municipal et pour siéger à la MRC ou à tous autres endroits où le maire doit être présent.

05-08-2014

OFFRE DE SERVICE POUR LE PAVAGE DU RANG 4 EST À SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA / TECQ

CONSIDÉRANT la demande de soumission adressée à la firme Actuel conseil inc. de Pohénégamook concernant le Rang 4 Est de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraire d'Actuel conseil inc. pour le pavage d'un tronçon de 400 mètres du Rang 4 Est incluant l'excavation de roc au montant de 2 400\$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition d'honoraire telle que déposée et d'aviser M. Sylvain Lafrance de démarrer le plus rapidement possible les procédures.

06-08-2014

**RÉGULARISATION D'UN DOSSIER DE TITRE DE PROPRIÉTÉ/
RÉTROCESSION DE L'ASSIETTE DE L'ANCIEN CHEMIN
SECTEUR DES LOTS 797-P À 799-P DU CADASTRE DE LA
PAROISSE DE SAINT-ALEXANDRE SANS DÉSIGNATION
CADASTRALE / FERME PIAL INC.**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire mentionné en titre s'adresse au conseil afin de procéder à la régularisation d'un titre de propriété en prévision de la réforme cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan de Jules Lévesque, arpenteur, les parties de lot 797-P à 799-P du cadastre de la paroisse de Saint-Alexandre est la propriété de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et fait référence à l'ancien chemin qui a été désaffecté (Le chemin qui est situé à l'intersection du Rang 4 Est et de la Route Parent à Saint-Joseph jusqu'au chemin de fer) ;

CONSIDÉRANT QUE le choix du notaire et les frais relatifs à cette transaction est la responsabilité des propriétaires riverains ;

**SUR LA PROPOSITION DE MME MARIE-ÈVE PARADIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte que le dossier soit régularisé par la cession à titre **gratuit** d'une partie de l'ancien chemin à l'intersection du rang 4 Est et de la Route Parent dans le secteur

des lots P797 à P799 appartenant à la Ferme Pial située de part et d'autre de l'ancienne assiette du chemin public, conformément à la Loi.

QUE Monsieur Tony Charest, maire et Madame Nathalie Blais, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska le contrat notarié et tous autres documents nécessaires à la cession au propriétaire concerné.

07-08-2014

MANDAT À ARPENTAGE CÔTE-DU-SUD POUR RÉGULARISER LES DESCRIPTIONS TECHNIQUES DES ROUTES OCCUPÉES SANS TITRE PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la réforme cadastrale effectuée dans la région ;

CONSÉDÉRANT que plusieurs dossiers sont à régulariser sur les routes de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'arpentage côte-du-sud S.E.N.C.R.L relative aux descriptions techniques des routes occupées sans titre par la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska au montant de 9 990.00\$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à la majorité des membres présents qu'un mandat soit donné à Arpentage Côte du sud afin d'effectuer les descriptions techniques des routes occupées sans titre par la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska incluant les descriptions techniques suivantes :

- 9 pour le 6^e rang Ouest
- 10 pour la Route de Picard
- 42 pour le 6^e rang Est

La préparation de l'avis public, la déclaration en vertu de l'article 72 et la publication au registre foncier

08-08-2014

DOSSIER DE GARDERIE SCOLAIRE EN MILIEU SCOLAIRE À SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

ATTENDU qu'un des buts de la politique sur les services de garde en milieu scolaire de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup est de favoriser la mise en place d'un service de garde dans ses écoles ;

ATTENDU QU'un des objectifs de cette politique est d'assurer un soutien aux familles des élèves en offrant à ceux qui le désirent un lieu adéquat pour accueillir le service de garde ;

ATTENDU QU'un service de garde scolaire est devenu essentiel afin de soutenir l'implantation de nouvelles familles dans le village de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

ATTENDU la volonté des parents de Saint-Joseph-de-Kamouraska de se mobiliser afin d'avoir un service de garde en milieu scolaire adéquat pour les enfants ;

ATTENDU QU'il y a une hausse significative d'enfants fréquentant l'école de Saint-Joseph-de-Kamouraska depuis quelques années ;

ATTENDU QU'un emplacement serait disponible à l'école de Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie favorablement le projet d'implantation d'une garderie en milieu scolaire et est prêt à s'impliquer financièrement advenant un déficit ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte d'aider le comité en fournissant, pour le démarrage de la garderie, une ressource humaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adresse une demande au conseil d'établissement afin que celui-ci poursuive la démarche déjà entreprise auprès de la commission scolaire afin qu'il soit établie une garderie en milieu scolaire à l'école de Saint-Joseph pour l'année courante.

09-08-2014

PAIE/INTERNET

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise un montant de 50,00\$ pour Employeur-D pour une formation pour la Directrice générale afin de pouvoir inscrire la paie directement par internet et non par téléphone sur le site. Ceci permettra une économie mensuelle des frais.

Le point 9,4 à l'ordre du jour :

Dans un but d'objectivité et de transparence, le conseil municipal formera un comité de sélection pour l'embauche d'un nouvel inspecteur.

Celui-ci sera composé de Mme Nathalie Blais, DG, de Mme Claudine Lévesque, DG de Saint-André et de M. Jacques Ouellet, Directeur des travaux publics de la municipalité de Saint-Alexandre.

Le choix du candidat sera accepté par résolution du conseil à la prochaine séance régulière de septembre.

10-08-2014

RÉPARATIONS TEMPORAIRE DES ENDROITS PLUS PROBLÉMATIQUES SUR LE RÉSEAU PLUVIAL

CONSIDÉRANT le danger à deux endroits de la municipalité du réseau pluvial ;

CONSIDÉRANT l'absence d'un inspecteur municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil demande à la DG de faire appel à M. Yvon Charest de Saint-Joseph ou un autre entrepreneur afin d'effectuer des travaux avec une pelle pour remédier temporairement aux problèmes d'affaissement aux Loisirs et vis-à-vis le 322, Principale Ouest.

11-08-2014

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que les salaires du mois de juillet (incluant les DAS de

la période)

au montant de 8 103,30\$ et les comptes à payer totalisant un montant de 22 717.33\$, pour un total pour le mois de 30 820.63\$ soient acceptés en y ajoutant les frais de déplacements pour Mme Marie-Ève Paradis au montant de 45. \$.

12-08-2014

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de Mme Marie-Ève Paradis, conseillère, la séance est levée à 23h00.

Tony Charest, maire

Nathalie Blais, Directrice générale